



Institut Régional du Travail Social  
Provence - Alpes - Côte d'Azur - Corse



APPRENTISSAGE SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL



# PLAQUETTE D'INFORMATION

## DIPLÔME D'ÉTAT DE MONITEUR ÉDUCATEUR (DEME) Diplôme de Niveau 4

2022-2024

Digne les Bains

*Formation initiale et continue  
(apprentissage, cours d'emploi)*



La certification a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :  
ACTIONS DE FORMATIONS  
ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPERIENCE



Mise à jour le 26/01/2022

## TABLE DES MATIERES

---

|   |    |
|---|----|
| LA PROFESSION DE MONITEUR EDUCATEUR.....  | 3  |
| LA FORMATION DE MONITEUR EDUCATEUR.....   | 4  |
| FINANCEMENT ET LIEU DE LA FORMATION ..... | 7  |
| L'ADMISSION EN FORMATION.....             | 8  |
| LA PROCEDURE D'INSCRIPTION .....          | 10 |

## LA PROFESSION DE MONITEUR EDUCATEUR

---

Le moniteur-éducateur participe à l'action éducative, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne de personnes en difficulté ou en situation de handicap, pour le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion, en fonction de leur histoire et de leurs possibilités psychologiques, physiologiques, affectives, cognitives, sociales et culturelles.

Il élabore son intervention avec l'équipe de travail et son encadrement dans le cadre du projet institutionnel répondant à une commande sociale éducative exprimée par différents donneurs d'ordre et financeurs, en fonction de leurs champs de compétences : intervention individuelle (administrative ou judiciaire), collective ou territorialisée. Il intervient dans une démarche éthique qui contribue à créer les conditions pour que les enfants, adultes, familles et groupes avec lesquels ils travaillent aient les moyens d'être acteurs de leur développement et de renforcer les liens sociaux et les solidarités dans leurs lieux de vie.

Le moniteur-éducateur assure une relation éducative au sein d'espaces collectifs et favorise l'accès aux ressources de l'environnement (sportives, culturelles, citoyennes..). Il peut ainsi mettre en place et encadrer des médiations éducatives et des activités de soutien scolaire, d'insertion professionnelle ou de loisirs. Il veille à la qualité de l'animation des structures dans lesquelles les personnes vivent. Les actes de la vie quotidienne sont un support essentiel à son intervention. Il contribue, dans le cadre d'équipes pluriprofessionnelles, à la mise en œuvre au quotidien de projets personnalisés ou adaptés auprès des personnes accompagnées. Grâce à sa connaissance des situations individuelles, il contribue à l'élaboration de ces projets personnalisés et participe au dispositif institutionnel.

Le moniteur-éducateur intervient dans des contextes différents. Il peut contribuer à l'éducation d'enfants ou d'adolescents ou au soutien d'adultes présentant des déficiences sensorielles, physiques ou psychiques ou des troubles du comportement. Dans ce contexte, il assure une relation éducative avec ces personnes, organise et anime leur quotidien, en les accompagnant dans l'exécution des tâches quotidiennes. Il contribue ainsi à instaurer, restaurer ou préserver leur autonomie.

Il peut également intervenir auprès d'enfants, d'adolescents ou d'adultes en difficulté d'insertion.

Par son accompagnement quotidien, conduit dans une visée de socialisation et d'intégration, le moniteur-éducateur aide à améliorer l'adaptation sociale de ces personnes.

Les moniteurs éducateurs interviennent principalement, mais sans exclusive, dans les institutions du secteur du handicap, de la protection de l'enfance, de la santé et de l'insertion sociale assurant une prise en charge collective des publics. Il est employé par les collectivités territoriales, la fonction publique et des associations et structures privées.

# LA FORMATION DE MONITEUR EDUCATEUR

---

## ✘ Le cadre réglementaire

Référence de la certification visée :

- Décret n° 2007-898 du 15 mai 2007 relatif au Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur
- Arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'Etat de Moniteur Educateur
- Circulaire interministérielle DGAS/4A/2007/436 du 11 décembre 2007 relative aux modalités de formation préparatoires et d'obtention du DEES et du DEME

Référentiels utilisés :

Annexes de l'Arrêté du 20 juin 2007 relatif au Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur

- Annexe 1 : Référentiel professionnel
- Annexe 2 : Référentiel de certification
- Annexe 3 : Référentiel de formation
- Annexe 4 : Tableau de dispense et d'allègement de domaine de formation

## Objectifs et attendus de la formation

### ✘ Objectifs et attendus de la formation

L'objectif de la formation est de permettre aux personnes en formation d'acquérir les compétences nécessaires pour exercer une fonction éducative, d'animation et d'organisation de la vie quotidienne de personnes en difficulté ou en situation de handicap afin qu'ils puissent les faire attester par le Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur (DEME).

**Le référentiel de compétences est organisé en 4 domaines de compétences (DC) :**

#### DC1 - Accompagnement social et éducatif spécialisé

- Instaurer une relation
- Aider à la construction de l'identité et au développement des capacités
- Assurer une fonction de repère et d'étayage dans une démarche éthique
- Animer la vie quotidienne de l'établissement ou du service
- Concevoir et mener des activités de groupe

#### DC2 - Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé

- Observer, rendre compte et contribuer à l'évaluation des situations éducatives
- Participer à la mise en œuvre d'un projet éducatif

#### DC3 - Travail en équipe pluriprofessionnelle

- S'inscrire dans un travail d'équipe
- Elaborer, gérer et transmettre de l'information

#### DC4 - Implication dans les dynamiques institutionnelles

- Etablir une relation professionnelle avec les partenaires
- Situer son action dans le cadre des missions de l'institution et de son projet
- Veille professionnelle : s'informer et se former pour faire évoluer ses pratiques

## ✖ Planification

La formation de moniteur éducateur est une formation professionnelle qui se déroule en alternance ; elle comprend 950 heures de formation théorique et 980 heures (28 semaines) de formation pratique, déroulées sur des terrains professionnels, Sites Qualifiants (employeurs et stages).

### Tableau Prévisionnel

|       |  | Pour les personnes en « voie directe » | Pour les personnes salariées |
|-------|--|--|------------------------------|
| DF1   | Accompagnement social et éducatif spécialisé                                 | 400 h                                  | 400 h                        |
| DF2   | Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé | 300 h                                  | 300 h                        |
| DF3   | Travail en équipe pluri professionnelle                                      | 125 h                                  | 125 h                        |
| DF4   | Implication dans les dynamiques institutionnelles                            | 125 h                                  | 125 h                        |
| STAGE |  | 980 h                                  | 280 h hors structure         |

La formation théorique se déroule en présentiel et en distanciel, certains contenus de formation ou unités de formation pouvant s'appuyer sur des modalités pédagogiques alternatives (formation sur site professionnel, Formation ouverte à distance (FOAD), Formation tutorée et encadrée (TTE)).

|                                | Planification prévisionnelle par <u>année scolaire</u> |                         |                          |                          |                     |                          |                          |
|--------------------------------|--|-------------------------|--------------------------|--------------------------|---------------------|--------------------------|--------------------------|
|                                | 2022/2023  |                         |                          |                          | 2023/2024           |                          |                          |
|                                | Formation théorique                                    | Formation théorique CFA | Stage Formation Initiale | Stage Formation Continue | Formation théorique | Stage Formation Initiale | Stage Formation Continue |
| Septembre                      |  | 35                      |                          |                          | 35                  |                          |                          |
| Octobre                        | 70   | 35                      |                          |                          | 105                 |                          |                          |
| Novembre                       | 70   | 70                      | 56                       |                          | 28                  | 70                       |                          |
| Décembre                       | 35   | 35                      | 49                       |                          | 42                  | 70                       |                          |
| Janvier                        | 35   | 35                      | 119                      |                          | 35                  | 105                      |                          |
| Février                        | 49   | 49                      | 56                       |                          | 35                  | 70                       |                          |
| Mars                           | 126  | 126                     |                          |                          | 35                  | 105                      |                          |
| Avril                          | 35   | 35                      | 35                       | 105                      | 91                  |                          |                          |
| Mai                            | 35   | 35                      | 126                      | 105                      | 19                  |                          |                          |
| Juin                           | 70   | 70                      | 119                      | 70                       |                     |                          |                          |
| Juillet                        |  |                         |                          |                          |                     |                          |                          |
| Août                           |  |                         |                          |                          |                     |                          |                          |
| S/Total                        | 525  | 525                     | 560                      | 280                      | 425                 | 420                      | 0                        |
| S / total par année par statut | Voie initiale  |                         | Cours d'emploi           |                          | Voie initiale       |                          | Cours d'emploi           |
|                                | 1085   |                         | 805                      |                          | 845                 |                          | 425                      |
|                                | Voie initiale  |                         |                          |                          | Cours d'emploi      |                          |                          |
| S/Total F° THEORIQUE           | 950  |                         |                          |                          | 950                 |                          |                          |
| S/Total F° PRATIQUE            | 980  |                         |                          |                          | 280                 |                          |                          |
| TOTAL                          | 1930   |                         |                          |                          | 1 230               |                          |                          |

## ✘ Dispenses et allègements

Le tableau suivant précise les diplômes et titres qui ouvrent droit à, d'une part, des dispenses de formation et des épreuves de certification afférentes et, d'autre part, des allègements potentiels de formation, en fonction de l'expérience et des acquis du candidat.

| <i>Diplôme<br/>détenu par<br/>le candidat</i>   | <i>Domaines de<br/>Formation</i> | <b>DF1<br/>Accompagnement<br/>sociale et éducatif<br/>spécialisé</b> | <b>DF 2<br/>Participation à<br/>l'élaboration et<br/>à la conduite du<br/>projet éducatif<br/>spécialisé</b> | <b>DF 3<br/>Travail en équipe<br/>pluri-<br/>professionnelle</b> | <b>DF 4<br/>Implication dans les<br/>dynamiques<br/>institutionnelles</b> |
|---|----------------------------------|--|--|--|---|
| <b>Diplôme d'Etat de Technicien de l'intervention sociale et familiale</b>                              |                                  |  | Dispense   | Allègement   | Dispense  |
| <b>BAC Professionnel Services en milieu rural</b>   |                                  |  |  | Dispense   | Allègement  |
| <b>BAC Professionnel Services de proximité et vie locale</b>  |                                  |  |  | Dispense   | Allègement  |
| <b>BAC Professionnel Soins et services à la personne</b>  |                                  |  |  | Dispense   | Allègement  |
| <b>BEATEP Spécialité activité sociale et vie locale ou BPJEPS animation sociale</b>                     | Allègement                       |  |  | Dispense   | Allègement  |
| <b>DEAVS ou mention complémentaire aide à domicile</b>  |                                  |  | Allègement   | Allègement   | Allègement  |
| <b>Titre professionnel Technicien Médiation Services</b>  |                                  |  |  | Dispense   | Dispense  |
| <b>Diplôme d'Etat d'Assistant Familial</b>  |                                  |  |  | Allègement   |   |
| <b>Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique<br/>Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social)</b> | Allègement                       | Allègement   | Allègement   | Allègement   | Allègement  |

\* uniquement pour les candidats ayant préparé les secteurs d'activités « activités de soutien et d'aide à l'intégration » et « activités participant à la socialisation et au développement de la citoyenneté ».

- Les candidats qui souhaitent bénéficier d'une dispense ou d'un allègement de formation, en fonction des titres et parcours professionnels présentés ci-dessus pourront en faire la demande une fois les résultats des épreuves d'admission prononcés, en envoyant par courrier postal et/ou courriel auprès du secrétariat pédagogique ([sophie-colomban@irts-pacacorse.com](mailto:sophie-colomban@irts-pacacorse.com)) une demande motivée et argumentée, un CV, ainsi que les diplômes et titres justifiants des compétences et connaissances pour instruire le dossier.
- La formation préparatoire au DEME ne se décline pas à ce jour en Blocs de Compétences.

### ✦ Etudiants et candidats en situation de handicap

L'IRTS propose à tous les étudiants et/ou stagiaires en situation de handicap, des aménagements matériels et pédagogiques lors des épreuves de sélection et de certification, mais aussi tout au long de la formation.

Un accompagnement adapté est proposé en fonction des demandes et des situations personnelles.

Pour toute information, nous vous invitons à vous rapprocher du référent handicap, Séverine MARCHAL, à l'adresse mail suivante: [severine-marchal@irts-pacacorse.com](mailto:severine-marchal@irts-pacacorse.com).

### ✦ Taux de réussite et insertion professionnelle

L'employabilité des DEME est aujourd'hui forte sur le territoire et le bassin d'emploi, et ce quel que soit le statut et la voie d'accès à la formation.

La compétence associée à la médiation numérique ici proposée est une plus-value dans les compétences présentées par les professionnels.

|                                | 2020  |
|--------------------------------|-------|
| TAUX DE REUSSITE AU<br>DIPLOME | 100 % |
| TAUX D'INSERTION               | 100 % |
| CDI                            | 67 %  |
| CDD                            | 33 %  |

## FINANCEMENT ET LIEU DE LA FORMATION

---

### ✦ Formation initiale : 20 places

Formation subventionnée par la Région Sud, ouverte aux personnes en continuité de parcours scolaire ou aux demandeurs d'emploi. Cette formation n'ouvre pas droit à une rémunération, mais à une bourse ou indemnité versée mensuellement par la Région SUD, en regard de la situation de l'étudiant.

Les candidats relevant de ce statut sont soumis à un « concours », puisque seules 20 places sont ouvertes. Une liste complémentaire sera établie si nécessaire.

### ✦ Formation continue et apprentissage : 30 places

Formation ouverte aux personnes salariées dont l'employeur ou un opérateur de compétence (OPCO, Transitions Pro...) finance l'intégralité du coût de la formation, soit 11 400 euros.

Les candidats relevant de ce statut sont soumis à un « examen » et doivent avoir à minima 10/20 aux épreuves (écrites et/ou orales) pour être admis.

### ✦ Coût des épreuves de sélection :

**Formation initiale :** Epreuves de sélection financées par la Région Sud

**Formation continue :** 125 € (ou 85 € de frais de sélection pour les personnes dispensées de l'épreuve d'admissibilité).

### ✦ Lieu de formation

**IRTS PACA et Corse**  
9 Avenue Paul Martin  
04000 DIGNE LES BAINS

# L'ADMISSION EN FORMATION

---

## ✦ Les conditions d'admission

Pour entrer en formation, les candidats doivent remplir l'ensemble des conditions suivantes :

- Satisfaire aux attendus de l'épreuve d'admissibilité.
- Ou être titulaire le cas échéant d'un diplôme permettant une dispense de l'épreuve d'admissibilité (*cf ci-dessous*) :
  - Diplôme ou certificat ou titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau 4
  - Baccalauréat (général, technique ou professionnel) ou diplôme européen ou étranger réglementairement admis en dispense du baccalauréat
  - DETISF
  - Titre Professionnel Technicien médiation services
  - BEATEP spécialité « Activité sociale et vie locale »
  - BPJEPS « Animation sociale »
  - DEAVS
  - DEAF
  - DEAMP
  - DEAES
- Réussir l'épreuve orale d'admission
- Présenter dans les délais, un dossier d'inscription conforme et complet
- Avoir obtenu l'autorisation d'absence de l'établissement employeur (selon le statut du candidat)
- Justifier d'un financement qui couvre la totalité de la formation

## ✦ L'épreuve écrite d'admissibilité

Il s'agit pour les candidats concernés de produire un écrit (note complémentaire) de 1 à 2 pages. Les consignes vous seront adressées par mail, à la suite de l'étude de votre dossier.

Cet écrit devra être déposé dans votre espace personnel **impérativement** dans le délai indiqué dans le calendrier ci-après.

Attention, en dehors de ce délai, tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte .



## ✘ L'épreuve orale d'admission

Il s'agit ici d'un entretien oral, qui prend appui sur un CV détaillé et une lettre de motivation argumentée.

- L'épreuve permet à l'établissement de formation :
    - de vérifier le niveau de culture générale et les aptitudes à l'expression orale des candidats.
    - d'apprécier l'aptitude et la motivation à l'exercice de la profession, compte tenu des publics pris en charge et du contexte d'intervention, ainsi que l'adhésion du candidat au projet pédagogique de l'établissement.
  - Durée : de 15 à 30 minutes selon la modalité (présentiel ou distanciel)
  - Critères de sélection : motivation, autonomie, curiosité active, itinéraire personnel, capacités relationnelles et d'adaptation.
  - Correcteurs : un professionnel de l'éducation spécialisée et/ou un formateur interne
  - Notation sur 20.
- NB : les candidats titulaires d'une validation partielle (VAE) sont exemptés des épreuves d'admissibilité et d'admission . Un entretien de positionnement permet de définir les modalités du parcours pédagogique proposé et l'élaboration du devis associé.

Le règlement d'admission de l'établissement de formation précise les modalités des épreuves ainsi que la durée de validité de la sélection. Il est communiqué au candidat conformément à l'article R. 451-2 du code de l'action sociale et des familles en amont des épreuves d'admissibilité.

## ✘ Calendrier

|                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| <u>Inscriptions :</u>             | Jusqu'au 20/05/2022 (réception du dossier complet via l'espace personnel du candidat sur le site internet IRTS PACA et Corse)<br>Retour de la note complémentaire au plus tard le 02 juin 2022 dans l'espace personnel |
| <u>Réunions d'information :</u>   | 22 février 2022 (visioconférence)<br>06 avril 2022 (visioconférence)   |
| <u>Epreuves d'admissibilité :</u> | Validation de la note complémentaire 08 juin 2022  |
| <u>Epreuves d'admission :</u>     | Epreuve orale : 14 juin 2022   |
| <u>Résultats d'admission :</u>    | 20/06/2022 sur le site Internet de l'IRTS  |
| <u>Rentrée :</u>                  | 17 Octobre 2022 (formation initiale)<br>26 Septembre 2022 (formation en alternance : salariés, apprentis ...)  |

## LA PROCEDURE D'INSCRIPTION

---

Les candidats devront se rendre dans l'espace « **Inscription** » sur notre site internet afin de déposer leur demande de pré-inscription à la sélection d'admission via le lien d'accès qui sera annexé à la plaquette d'information. Toute demande de candidature devra nous être adressée par ce biais, **au plus tard le 20 mai 2022**.

Dans un premier temps, tous les candidats devront déposer en ligne les documents listés ci-dessous permettant le traitement de la demande de pré-inscription:

- Curriculum Vitae détaillé
- Lettre de motivation (projet de formation et parcours personnel)
- Copie du dernier diplôme obtenu. Celle-ci, permettra de justifier de la dispense à l'épreuve écrite d'admissibilité pour les candidats titulaires d'un des diplômes cités dans l'article « Admission en formation » (cf liste page 8)

A l'issue de l'étude des premiers documents déposés et au regard des éléments transmis, les candidats recevront la confirmation de leur pré-inscription par mail et seront priés de déposer sur leur espace personnel les éléments suivants :

- Note complémentaire pour les candidats non titulaires d'un titre de niveau 4 (cf liste page 8)
- Autorisation de mise en ligne des résultats pour tous les candidats
- Attestation de l'employeur (autorisation d'absence) pour les candidats salariés
- Pour les candidats souhaitant bénéficier d'un aménagement d'épreuve (tiers temps, présence d'un tiers, équipement spécifique) : joindre les documents justificatifs ou contacter directement [severine-marchal@irts-pacacorse.com](mailto:severine-marchal@irts-pacacorse.com) (Référente handicap)

### **Pour les candidats salariés uniquement :**

Afin de valider l'inscription, le candidat devra s'acquitter des frais de sélection :

- 125 € pour les candidats passant l'épreuve écrite et l'épreuve orale
- ou de 85 € pour les personnes dispensées de l'épreuve écrite d'admissibilité

en envoyant un chèque à l'ordre de l'IRTS PACA ET CORSE avec nom et prénom du candidat inscrit au dos du chèque ainsi que la formation concernée à l'adresse suivante :

IRTS PACA et Corse  
10 Avenue Alexandre Ansaldi  
13014 MARSEILLE